

Communiqué de presse

Mardi 28 avril 2009

Ecole maternelle : à quoi joue le recteur ?

Le recteur a présenté vendredi 24 avril au CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale) les cartes scolaires du premier et du second degré pour la rentrée 2009.

Concernant le premier degré il a tenté de transformer la misérable dotation de 3 postes accordée par le ministère en une mesure acceptable grâce à des manipulations de chiffres et des arguments fort contestables.

Il a poursuivi dans la provocation en déclarant que l'on pourrait envisager de transférer la responsabilité de la scolarisation des enfants de maternelle aux collectivités locales. Bien qu'il ait pris toutes les précautions d'usage en précisant qu'il ne disait pas qu'il fallait le faire, mais seulement y réfléchir, nous nous devons d'alerter l'opinion car un recteur ne peut pas se permettre une telle déclaration sans qu'il y ait derrière une réelle intention inavouable.

Nous savons par expérience que ce genre de petite phrase apparemment fortuite relève en réalité d'une stratégie bien rôdée : on lance des jalons pour tester les réactions, on justifie l'idée en dénigrant au besoin l'institution visée, puis on procède à des expérimentations et enfin on passe à la généralisation de la mesure. Ce fut le cas pour base élèves, le service minimum d'accueil, c'est en cours pour les RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté) et la scolarisation des enfants de deux ans.

L'école maternelle est un enjeu capital pour les années à venir, particulièrement en Guyane où, selon Jean Hébrard, inspecteur général de l'éducation nationale, l'une des raisons principales de l'échec scolaire serait une scolarisation trop tardive à l'école maternelle, lieu où beaucoup d'enfants non francophones apprennent à parler français. Il ajoute dans son rapport que la première piste pour remédier à ce fléau est d'augmenter l'effort de préscolarisation.

Nous demandons au recteur de s'expliquer sur sa déclaration et, puisqu'il est chargé de faire appliquer la politique et les directives du gouvernement, de faire la lumière sur les agissements contradictoires de son ministre de tutelle : déclaration controversée sur le niveau de recrutement des enseignants de maternelle suivie d'excuses, réaffirmation du rôle primordial l'école préélémentaire suivie de l'expérimentation des jardins d'éveil, création de 100 postes d'inspecteurs relevant de la mission préélémentaire...

Il faudra enfin que le recteur nous explique en quoi la territorialisation de l'école maternelle permettrait de scolariser plus d'élèves et donnerait aux mairies la volonté et les moyens financiers de construire des écoles pour les accueillir.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp-Guyane, Jean-Noël Grandvillemin

SNUipp-Guyane
Bât. F, n°24 cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE
Tél: (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52 - Fax: (05.94) 30.51.03
Email: snu973@snuipp.fr – Site internet: http://973.snuipp.fr